

Rapport de
gestion

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la CVMO pour l'exercice 2014 ayant pris fin le 31 mars 2014. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2014 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO et sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

Table des matières du rapport de gestion

29

À propos de la CVMO

30

Résultats de fonctionnement

38

Liquidités et situation financière

42

Stratégie de 2015

43

Estimations comptables cruciales

43

Risques et gestion des risques

44

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 3 juin 2014.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- Les mots « plan » et « budget » sont synonymes dans le présent rapport de gestion et sont utilisés de façon interchangeable. Les deux mots décrivent les produits et les charges prévus au budget pour l'exercice.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2014 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices 2013 et 2014 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la **note 2 Base de présentation**, la **note 3 Principales méthodes comptables** et la **note 20 Prises de position comptables**.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certaines analyses des éléments peuvent différer de l'analyse des éléments groupés.

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. Elle réglemente les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et offrent des conseils en Ontario, ainsi que les compagnies ouvertes, les fonds d'investissement et les marchés, tels que la Bourse de Toronto.

Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. La Commission assume deux rôles connexes, mais indépendants. Elle agit à titre de conseil d'administration de la CVMO et exerce une fonction de réglementation qui comprend l'élaboration de règles et de politiques ainsi que l'arbitrage d'instances administratives.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Organisme coopératif de réglementation des marchés financiers

Le 19 septembre 2013, les ministres des Finances de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Canada ont annoncé la mise sur pied d'un régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (OCRMC). Depuis, les gouvernements de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Canada collaborent à l'élaboration de la législation proposée et d'une entente, à mesure qu'ils progressent vers la mise en œuvre de l'OCRMC prévue d'ici le 1^{er} juillet 2015. La CVMO continue de consacrer des ressources importantes en personnel aux travaux de l'OCRMC.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et favoriser des marchés financiers équitables et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. Offrir une solide protection aux investisseurs.
2. Mettre en place une réglementation adaptable.
3. Établir un régime efficace de conformité et d'application de la loi.
4. Appuyer et promouvoir la stabilité financière.
5. Être un organisme moderne, responsable et efficace.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Résultats de fonctionnement

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Au cours des exercices précédents, nous avons accumulé un excédent de fonctionnement général, que nous envisageons d'éliminer d'ici le 31 mars 2016 au moyen de déficits de fonctionnement prévus et d'un investissement dans les technologies de l'information (TI) et les immobilisations corporelles connexes.

En 2014, notre excédent de fonctionnement général a légèrement augmenté de 1,2 million de dollars en raison de vastes réductions de coûts qui avaient été prévues dans le budget 2014. Certaines de ces réductions étaient de nature permanente, tandis que

d'autres seront réalisées en 2015. Malgré un ajout à l'excédent en 2014, nous sommes sur la bonne voie pour réduire l'excédent de fonctionnement général d'ici 2016, conformément aux prévisions.

Les conditions et les tendances du marché ont une incidence directe sur les activités et les produits de la CVMO. Les produits au titre des droits de la CVMO, particulièrement les produits au titre des droits d'activité, fluctuent en fonction de l'activité du marché.

Information annuelle sommaire sur trois ans

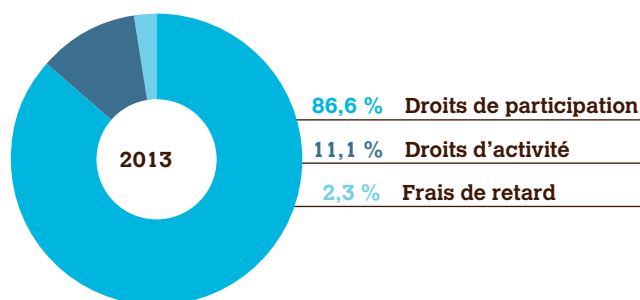
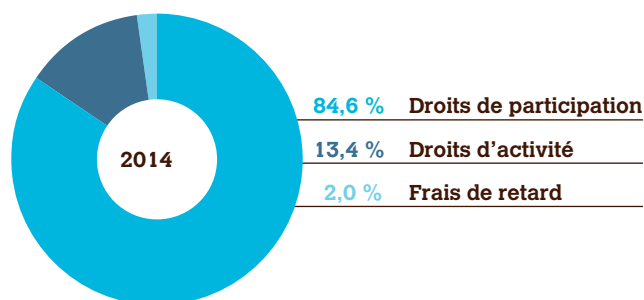
(en milliers)	2014	2013	2012
Produit	98 677 \$	87 278 \$	85 638 \$
Charges	97 663	96 052	91 138
Excédent (déficit) des produits sur les charges (avant les recouvrements)	1 014 \$	(8 774) \$	(5 500) \$
Recouvrement des coûts d'application de la loi	508	1 245	1 139
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 522 \$	(7 529) \$	(4 361) \$
Pertes découlant de la réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées (NCI 19)	(290)	(287)	(319)
Autres éléments du résultat (de la perte) global(e)	1 232 \$	(7 816) \$	(4 680) \$
Excédent	6 540 \$	5 308 \$	13 123 \$
Immobilisations corporelles	6 940 \$	7 775 \$	1 877 \$

Produits

L'augmentation des droits a entraîné une hausse de 98,7 millions de dollars du total des produits en 2014, soit une augmentation de 11,4 millions de dollars (13,1 %) par rapport au total des produits de 2013, qui s'établissait à 87,3 millions de dollars. On attribue l'augmentation des produits à la hausse des droits survenue en vertu des nouvelles règles tarifaires qui sont entrées en vigueur en avril 2013. Toutefois, le total des produits de l'exercice a été

inférieur de 2,5 millions de dollars (2,5 %) par rapport au budget, avec des produits provenant des droits réglementaires inférieurs dans la plupart des catégories. Les droits de participation représentent 45 % de l'écart enregistré, tandis que les droits d'activité et les frais de retard représentent respectivement 21 % et 29 % de l'écart enregistré. Cette différence découle du rendement moins élevé que prévu des marchés.

(en milliers)	% des produits de 2014	2014	2013	Écart	Écart en %
Droits de participation	84,6 %	83 267 \$	75 310 \$	7 957 \$	10,6 %
Droits d'activité	13,4 %	13 208	9 616	3 592	37,4 %
Frais de retard	2,0 %	1 966	2 004	(38)	-1,9 %
Total des frais	100,0 %	98 441 \$	86 930 \$	11 511 \$	13,2 %
Produit d'intérêts		128	237	(109)	-46,0 %
Divers		108	111	(3)	-2,7 %
Total des produits		98 677 \$	87 278 \$	11 399 \$	13,1 %



À propos des droits de la CVMO

- On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. Les droits de participation s'appuient sur un exercice de référence, tandis que les droits de participation futurs sont indexés sur les résultats d'un exercice antérieur. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus des personnes ou compagnies inscrites. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.
- On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire et d'autres demandes, notamment les demandes d'apport de changements à une inscription ou les demandes de consultation de dossier. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.
- On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

Structure tarifaire

Les activités de la CVMO sont financées par les droits versés par les participants au marché. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 et la Règle 13-503 de la CVMO. Les règles tarifaires actuelles sont en vigueur du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2016. Nous envisageons d'équilibrer notre budget au cours de chaque cycle triennal et de nous efforcer de réduire les écarts de produits défavorables durant chaque exercice (comme nous l'avons fait lors de l'exercice en cours).

Nous imposons deux types de droits réglementaires : des droits de participation et des droits d'activité. En vertu des règles tarifaires actuelles, les droits de participation augmentent de 11,6 % par année pour les émetteurs assujettis et de 4,7 % par année pour les personnes et les compagnies inscrites. Ces augmentations ont pour objet de mieux harmoniser les produits générés par chaque groupe avec son niveau de participation aux marchés financiers de l'Ontario et les coûts engagés par la CVMO pour chacun de ces groupes. Les droits d'activité ont été révisés afin de tenir compte des coûts associés à la prestation des services connexes. Aucun changement n'a été apporté aux frais de retard pour les émetteurs ainsi que les personnes et compagnies inscrites.

On a introduit, dans les règles tarifaires actuelles, le concept d'un exercice de référence comme base pour le calcul des droits de participation. En février 2014, la CVMO a accordé une dispense de droits à certains participants au marché dont les revenus ou la capitalisation boursière avait diminué considérablement depuis leur exercice de référence. Nous examinerons de nouveau nos règles tarifaires en 2015, soit un an plus tôt que la date initialement prévue. Ce changement a pour but de veiller à ce que les règles tarifaires demeurent adéquates, tout en nous permettant de nous acquitter de nos travaux réglementaires et de préserver notre stabilité financière.

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

Droits de participation

Budget 2013		80,0 M\$
Chiffres réels 2013		75,3 M\$
Budget 2014		84,4 M\$
Chiffres réels 2014		83,3 M\$
Budget 2015		87,4 M\$

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des droits de participation ont enregistré une hausse de 8,0 millions de dollars (10,6 %) en 2014 par rapport à 2013, principalement en raison d'une hausse de 4,3 millions de dollars provenant des émetteurs assujettis, d'une hausse de 2,7 millions de dollars provenant des personnes et compagnies inscrites et d'un montant de 1,0 million de dollars provenant des marchés et autres entités (qui ont été tenus de verser des droits de participation pour la première fois en 2014).

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des droits de participation ont été inférieurs de 1,1 million de dollars (1,3 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Les droits de participation des émetteurs ont été inférieurs de 0,4 million de dollars (1,1 %) par rapport au budget en raison de l'incidence de la dispense de droits accordée à certains émetteurs assujettis. Les droits de participation des personnes et compagnies inscrites ont été inférieurs de 0,6 million de dollars (1,2 %) par rapport au budget en raison de fusions de compagnies inscrites et des dispenses de droits accordées à certaines personnes ou compagnies inscrites. Les droits de participation provenant des marchés et autres entités ont diminué de 0,2 million de dollars (16,6 %) en raison d'une compensation des droits payés par les marchés et autres entités qui paient également des droits de participation comme personne ou compagnie inscrite.

Budget 2015 : En 2015, les droits de participation prévus s'élèvent à 87,4 millions de dollars : 37,7 millions de dollars des émetteurs, 48,4 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 1,3 million de dollars des marchés et autres entités. Cela représente une hausse de 4,1 millions de dollars (5,0 %) par rapport aux résultats réels de 2014 et une hausse de 3,0 millions de dollars (3,6 %) par rapport au budget de 2014, principalement en raison d'une augmentation annuelle des droits de participation pour les émetteurs et les personnes et compagnies inscrites en vertu des règles tarifaires.

Droits d'activité



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des droits d'activité ont enregistré une hausse de 3,6 millions de dollars (37,4 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette différence s'explique principalement par une hausse de 2,3 millions de dollars provenant des émetteurs assujettis, une hausse de 0,5 million de dollars provenant des personnes et compagnies inscrites et le montant de 0,7 million de dollars provenant de nouveaux droits d'activité attribuables aux marchés et aux autres entités, introduits en vertu des nouvelles règles tarifaires. D'une manière semblable aux droits de participation, l'accroissement des droits d'activité peut être attribué à la hausse des droits et à l'imposition de nouveaux droits, comme décrits ci-dessus.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des droits d'activité ont été inférieurs de 0,5 million de dollars (3,9 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Les droits d'activité des émetteurs ont été inférieurs de 0,7 million de dollars (9,3 %) par rapport au budget. Les droits d'activité des personnes et compagnies inscrites ont été inférieurs de 0,3 million de dollars (5,4 %) par rapport au budget. Cette différence est attribuable à un nombre moins élevé que prévu de dépôt de prospectus et de demandes de dispense en raison d'un rendement moins élevé que prévu du marché. Les droits d'activité provenant des marchés et autres entités ont été supérieurs de 0,5 million de dollars (249,5 %) par rapport au budget puisque ces droits ont été introduits au début de l'exercice 2014 et que les volumes dans cette catégorie étaient difficiles à prévoir.

Budget 2015 : En 2015, les droits d'activité prévus s'élèvent à 11,6 millions de dollars : 5,1 millions de dollars des émetteurs, 6,5 millions de dollars des personnes et compagnies inscrites et 0 \$ des marchés et autres entités. Cela représente une baisse de 1,6 million de dollars (12,5 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une baisse de 2,1 millions de dollars (15,9 %) par rapport au budget de 2014. Alors qu'on s'attend à ce que les volumes d'activité diminuent dans l'ensemble, environ un tiers de cette baisse est fondée sur la prévision que les marchés et autres entités ne déposeront aucun document en 2015.

Frais de retard



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les produits au titre des frais de retard sont conformes aux résultats de l'exercice précédent.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les produits au titre des frais de retard ont été inférieurs de 0,7 million de dollars (27,1 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. Cette différence s'explique principalement par le nombre moins élevé que prévu de dépôts de rapports d'initiés. De plus, la CVMO n'a plus le droit d'exiger des frais de retard aux initiés dont l'organisme principal de réglementation est l'Alberta Securities Commission (ASC).

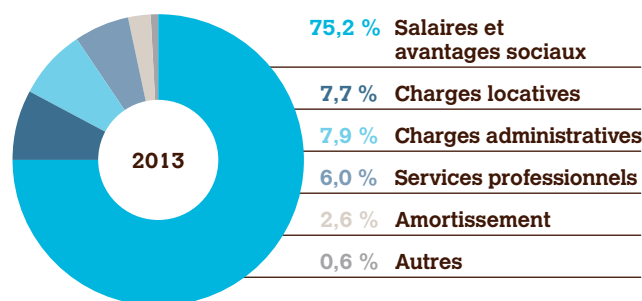
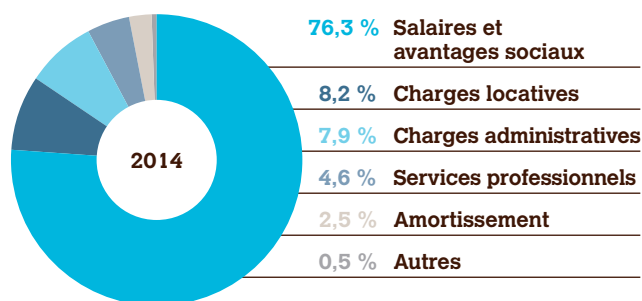
Budget 2015 : En 2015, les frais de retard prévus s'élèvent à 2,0 millions de dollars. Ces résultats sont conformes à ceux de l'exercice en cours.

Charges

En 2014, nos charges totales étaient de 97,7 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 1,6 million de dollars (1,7 %) par rapport au montant de 96,1 millions de dollars en 2013 (à l'exclusion du recouvrement des coûts d'application de la loi). Les charges totales pour l'exercice étaient inférieures de 6,9 millions de dollars (6,6 %) par rapport au budget (avant le recouvrement des coûts d'application de la loi) en raison d'initiatives de réduction

de coûts et de report dans le but d'harmoniser les charges aux produits. La sous-utilisation ciblée de fonds pour les salaires et les avantages sociaux a représenté 34 % de l'écart enregistré, alors que la sous-utilisation de fonds pour les services professionnels a représenté 32 %. Les charges administratives (19 %) et l'amortissement (8 %) faisaient également partie des domaines de sous-utilisation des fonds.

(en milliers)	% des charges de 2014	2014	2013	Écart	Écart en %
Salaires et avantages sociaux	76,3 %	74 471 \$	72 222 \$	2 249 \$	3,1 %
Charges locatives	8,2 %	7 997	7 434	563	7,6 %
Charges administratives	7,9 %	7 761	7 607	154	2,0 %
Services professionnels	4,6 %	4 446	5 767	(1 321)	-22,9 %
Amortissement	2,5 %	2 481	2 461	20	0,8 %
Autres	0,5 %	507	561	(54)	-9,6 %
	100,0 %	97 663 \$	96 052 \$	1 611 \$	1,7 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi		(508)	(1 245)	737	-59,2 %
Total des charges (après recouvrements)		97 155 \$	94 807 \$	2 348 \$	2,5 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

Salaires et avantages sociaux

Budget 2013		75,0 M\$
Chiffres réels 2013		72,2 M\$
Budget 2014		76,9 M\$
Chiffres réels 2014		74,5 M\$
Budget 2015		77,9 M\$

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les salaires et les avantages sociaux ont enregistré une hausse de 2,2 millions de dollars (3,1 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre moyen de postes actifs et des augmentations salariales appliquées au début de l'exercice.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les salaires et les avantages sociaux ont été inférieurs de 2,5 millions de dollars (3,2 %) à ceux prévus pour l'exercice en cours. L'écart résulte de mesures de réduction des coûts ciblées, notamment garder des postes vacants plus longtemps que prévu dans la mesure du possible.

Budget 2015 : En 2015, la somme prévue pour les salaires et les avantages sociaux s'élève à 77,9 millions de dollars. Cela représente une hausse de 3,5 millions de dollars (4,7 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une hausse de 1,2 million de dollars (1,6 %) par rapport au budget de 2014. L'augmentation reflète que la plupart des postes vacants devraient être comblés en 2015.

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la **note 15** des états financiers.

Charges locatives

Budget 2013		7,8 M\$
Chiffres réels 2013		7,4 M\$
Budget 2014		8,3 M\$
Chiffres réels 2014		8,0 M\$
Budget 2015		8,1 M\$

Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges locatives ont enregistré une hausse de 0,6 million de dollars (7,6 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique par l'entrée en vigueur du nouveau bail en août 2012 qui prévoit un taux de location plus élevé.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges locatives ont été inférieures de 0,3 million de dollars (3,4 %) à celles prévues pour l'exercice en cours étant donné une réduction des impôts fonciers inclus dans les charges locatives des locaux.

Budget 2015 : En 2015, la somme prévue pour les charges locatives s'élève à 8,1 millions de dollars, ce qui est similaire aux charges réelles en 2014.

Charges administratives



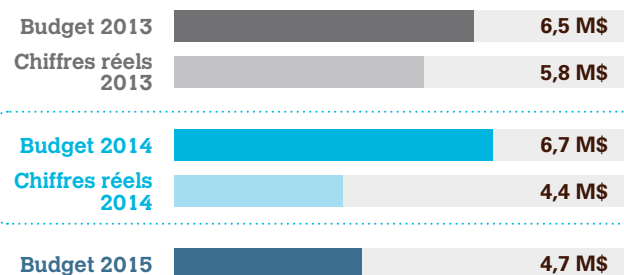
Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges administratives ont enregistré une hausse de 0,2 million de dollars (2,0 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique par les coûts de services d'information plus élevés nécessaires pour appuyer les activités de recherche et d'analyse de la CVMO.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges administratives ont été inférieures de 0,7 millions de dollars (8,5 %) à celles prévues pour l'exercice en cours. L'écart s'explique surtout par la réduction des dépenses au chapitre des initiatives de formation et la réduction des coûts de maintenance informatique étant donné le report de coûts prévus.

Budget 2015 : En 2015, les charges administratives prévues s'élèvent à 8,5 millions de dollars. Cela représente une hausse de 0,7 million de dollars (9,3 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours, étant donné les coûts de maintenance additionnels des systèmes d'information de la CVMO reportés de 2014.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des frais administratifs sont présentés à la **note 16** des états financiers.

Services professionnels



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges des services professionnels ont enregistré une baisse de 1,3 million de dollars (22,9 %) au cours de l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique par une diminution, comparativement à 2013, des frais engagés pour les services d'expertise-conseils et autres services de soutien en lien avec des questions d'application de la loi, y compris des dépenses additionnelles associées aux questions sur les marchés émergents.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges au chapitre des services professionnels ont été inférieures de 2,2 millions de dollars (33,3 %) à celles prévues pour l'exercice en cours étant donné une sous-utilisation ciblée et un report de certaines initiatives. De plus, des services spécialisés n'ont pas été requis pour des dossiers d'application de la loi en particulier.

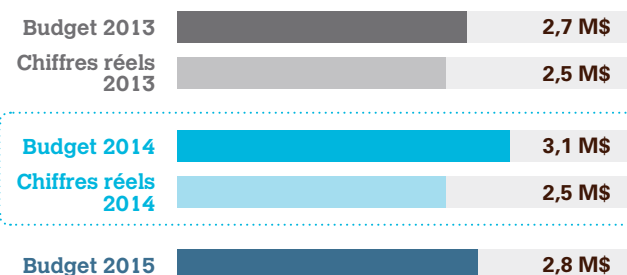
Budget 2015 : En 2015, les charges au chapitre des services professionnels prévues s'élèvent à 4,7 millions de dollars. Cela représente une hausse de 0,2 million de dollars (5,2 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours et une baisse de 2,0 millions de dollars (29,8 %) par rapport aux charges prévues en 2014 étant donné l'objectif de la direction de conserver les coûts aux niveaux de 2014, dans la mesure du possible.

Coûts partagés des ACVM

À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. En 2014, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 1,9 million de dollars (1,9 million de dollars en 2013). De ce montant, la CVMO en a payé 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars en 2013). Les coûts partagés des ACVM engagés par la CVMO sont inclus dans les charges des services professionnels.

Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de son territoire de compétence représente sur la population de tous les territoires de compétence participants. Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières. En 2014, la CVMO a versé une contribution de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2013) afin de soutenir le secrétariat des ACVM.

Amortissement



Écart par rapport à l'exercice précédent : Les charges d'amortissement ont été de 2,5 millions de dollars, ce qui est similaire à celles de l'exercice précédent.

Écart par rapport au budget de l'exercice en cours : Les charges d'amortissement ont été inférieures de 0,6 million de dollars (18,9 %) à celles prévues pour l'exercice en cours. L'écart résulte du retard dans l'engagement des coûts de rénovation et les achats de systèmes informatiques, qui sont capitalisés.

Budget 2015 : En 2015, les charges d'amortissement prévues s'élèvent à 2,8 millions de dollars. Cela représente une hausse de 0,3 million de dollars (11,6 %) par rapport aux résultats réels de l'exercice en cours alors que les nouveaux achats commencent à être amortis.

Liquidités et situation financière

Le texte ci-après traite des liquidités, du flux de trésorerie, des activités de financement et des changements dans la situation financière de la CVMO.

Liquidités

Trésorerie

2013		11,2 M\$
2014		9,5 M\$

En date du 31 mars 2014, la CVMO avait une encaisse de 9,5 millions de dollars (11,2 millions de dollars en 2013) et un actif du fonds de réserve de 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2013), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 29,5 millions de dollars (31,2 millions de dollars en 2013).

En date du 31 mars 2014, la CVMO avait une encaisse de 9,5 millions de dollars (11,2 millions de dollars en 2013) et un actif du fonds de réserve de 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2013), pour une combinaison de trésorerie et d'équivalents de trésorerie disponibles de 29,5 millions de dollars (31,2 millions de dollars en 2013).

En date du 31 mars 2014, la CVMO avait un actif à court terme de 14,3 millions de dollars (15,9 millions de dollars en 2013) et un passif à court terme de 18,3 millions de dollars (17,1 millions de dollars en 2013), soit un ratio de liquidité générale de 0,8:1 (0,9:1 en 2013). La légère baisse du ratio de liquidité générale est attribuable à la diminution du solde de trésorerie de la CVMO comme décrit ci-dessous.

La CVMO utilise des prévisions opérationnelles prospectives sur plusieurs années afin d'anticiper les besoins potentiels en matière de trésorerie. Comme prévu, en 2014, une plus grande somme a été retirée de la marge de crédit et pour une période plus longue qu'en 2013. Pour cette raison, les intérêts payés sur la marge de crédit ont augmentés.

L'encaisse de la CVMO a diminué de 1,7 million de dollars (14,8 %) par rapport à 2013 en raison d'un excédent de fonctionnement en 2014 qui a été plus que compensé par un investissement dans les améliorations locatives et un investissement dans l'infrastructure des TI. En 2014, la CVMO a enregistré un excédent des produits sur les charges de 1,5 million de dollars (7,5 millions de déficit en 2013), et son excédent en fin d'exercice a été de 6,5 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2013).

La CVMO détient assez d'espèces, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Flux de trésorerie

En 2014, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 5,4 millions de dollars (sortie de fonds de 4,1 millions de dollars en 2013). Les investissements dans les immobilisations corporelles en 2014 ont

nécessité 6,9 millions de dollars (7,8 millions de dollars en 2013). Les activités de financement, qui étaient composées des intérêts de la marge de crédit, ont nécessité 130 000 \$.

Environ 73 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Ce décalage donne habituellement lieu à des soldes de trésorerie négatifs à partir du deuxième trimestre jusqu'à la fin de décembre de chaque année. La CVMO utilise actuellement deux outils clés afin de gérer les soldes de trésorerie négatifs temporaires : une réserve de fonctionnement général de 20 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 35 millions de dollars. Après le 31 mars 2014, la CVMO a reçu l'autorisation de faire passer sa marge de crédit de 35 millions de dollars à 52 millions de dollars. Des renseignements à cet égard sont fournis à la **note 13** des états financiers.

En 2014, la CVMO a utilisé tout l'actif de son fonds de réserve de 20 millions de dollars et 24 millions de dollars de sa marge de crédit renouvelable pour financer ses activités. La CVMO a remboursé la totalité du solde de la marge de crédit au début de janvier 2014, lorsqu'elle a reçu la majorité des droits de participation des personnes et des sociétés inscrites. Elle a reconstitué l'actif de son fonds de réserve de 20 millions de dollars en février 2014.

Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif d'un fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la **note 3a)** des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements affectés et d'ordonnances, ainsi que des fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM (compris dans l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM). Les deux sont constatés à leur juste valeur.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements en raison de leur courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus par la CVMO relativement aux instruments financiers est présentée à la **note 4** des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les charges à payer sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la **note 5** des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la **note 10** des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

Le texte ci-après traite des changements importants dans la situation financière de la CVMO.

Comptes clients et autres débiteurs

En 2014, les comptes clients et autres débiteurs étaient de 3,5 millions de dollars, ce qui est similaire à l'exercice précédent (3,6 millions de dollars en 2013).

D'autres renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la **note 5** des états financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se sont élevées à 1,3 million de dollars (1,1 million de dollars en 2013), ce qui représente une augmentation de 14,4 % en raison d'un paiement à l'avance d'un contrat de maintenance de cinq ans pour réaliser d'importantes économies comparativement aux modalités de paiements à l'avance annuels.

Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

2013		19,8 M\$
2014		18,6 M\$

La CVMO peut imposer des sanctions pécuniaires pour des infractions au droit ontarien des valeurs mobilières. Les sanctions reflètent ce que la CVMO croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Cette pratique vise à décourager d'autres personnes à enfreindre la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario.

La CVMO peut affecter des fonds conformément à des accords de règlement et des ordonnances résultant d'instances d'application de la loi, qui seront distribués aux entités de son choix. Elle peut notamment affecter des fonds aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère raisonnable, et à l'éducation des investisseurs. Les fonds qui ne sont pas affectés lorsque les règlements sont approuvés ou les ordonnances rendues, doivent être versés au Trésor du gouvernement de l'Ontario.

En 2014, 61,7 millions de dollars en ordonnances ont été imposés (80,2 millions de dollars en 2013). La CVMO a constaté 3,8 millions de dollars de ces fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances (4,9 millions de dollars en 2013). De cette somme, la CVMO a recouvré 1,8 million de dollars en 2014 (3,2 millions de dollars en 2013) et a jugé qu'une somme de 1,9 million de dollars (1,7 million de dollars en 2013) était recouvrable.

Conformément à la décision de son conseil d'administration, la CVMO a versé 1,4 million de dollars (28,6 millions de dollars en 2013 à la suite d'un règlement relatif à des papiers commerciaux adossés à des actifs [PCAA]) aux investisseurs lésés, 3,3 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2013) au Fonds pour l'éducation des investisseurs (FEI) et 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars en 2013) à FAIR Canada.

En date du 31 mars 2014, le solde accumulé des fonds affectés était de 18,6 millions de dollars (19,8 millions de dollars en 2013). De cette somme, 13,9 millions de dollars étaient détenus en espèces (14,6 millions de dollars en 2013) et 4,7 millions de dollars étaient jugés recouvrables (5,1 millions de dollars en 2013). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 8,4 millions de dollars des fonds sont disponibles à des fins de distribution.

Des renseignements sur les fonds détenus en vertu des règlements affectés et des ordonnances sont présentés à la **note 6** des états financiers et des renseignements sur le FEI sont présentés à la **note 19**.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de perception auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de perception auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible.

La CVMO continue de chercher des moyens d'améliorer ses taux de perception, notamment l'examen de l'expérience des autres organismes du secteur public et privé pour cerner des méthodes qui peuvent être utilisées par la CVMO. Par exemple, en 2014, la CVMO a conclu une entente avec l'Agence du revenu du Canada en ce qui a trait à son Programme de compensation de dettes par remboursement qui permet de retenir les remboursements d'impôts qui seraient autrement remboursables et les verser à la CVMO pour compenser les montants des sanctions non recouvrés.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de perception des montants des sanctions pour les trois dernières années.

2012	Évalués	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	12 085 450 \$	2 055 816 \$	17,0 %
Audiences contestées	26 901 021	1 000 000	3,7 %
Total	38 986 471 \$	3 055 816 \$	7,8 %

2013	Assessed	Collected	% Collected
Règlements	33 922 886 \$	1 251 268 \$	3,7 %
Audiences contestées	46 251 826	1 966 866	4,3 %
Total	80 174 712 \$	3 218 134 \$	4,0 %

2014	Assessed	Collected	% Collected
Règlements	16 010 927 \$	1 230 469 \$	7,7 %
Audiences contestées	45 664 682	538 300	1,2 %
Total	61 675 609 \$	1 768 769 \$	2,9 %

Actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM

(auparavant les fonds détenus pour le redéveloppement des systèmes des ACVM)

2013		94,8 M\$
2014		115,7 M\$

Les principaux systèmes nationaux des ACVM (systèmes des ACVM) comprennent le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et la Base de données nationale d'inscription (BDNI). Les participants au marché doivent utiliser les systèmes des ACVM pour déposer des documents réglementaires, comme les prospectus et autres documents d'information, déclarer des opérations par des initiés, déposer les renseignements concernant l'inscription et soumettre le paiement des droits.

La CVMO, l'Alberta Securities Commission (ASC), la British Columbia Securities Commission (BCSC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs des systèmes des ACVM.

Entente précédente avec CDS

CDS Inc. (CDS) était responsable de l'exploitation des systèmes des ACVM depuis leur création jusqu'au 13 janvier 2014.

Entente actuelle avec CGI

Depuis le 13 janvier 2014, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'exploitation des systèmes des ACVM.

De façon générale, l'entente avec le fournisseur de services n'a pas beaucoup changé à la suite de la transition de la responsabilité de l'exploitation des systèmes à CGI. Comme pour les exercices précédents, le revenu des droits d'utilisation des systèmes des ACVM n'est pas inclus dans les activités de la CVMO en 2014.

Les fonds nets détenus par la CVMO découlant des excédents de fonctionnement à l'époque de CDS – et ceux maintenant accumulés sous la responsabilité de l'exploitation des systèmes des ACVM par CGI – sont reflétés dans l'état de la situation financière par une somme équivalente de 115,7 millions de dollars (94,8 millions de dollars en 2013) en tant qu'actif à long terme et en tant que passif à long terme.

La direction a déterminé que cette manière de présenter la situation correspond bien à l'entente. Des renseignements sur le raisonnement de la direction afin de déterminer le traitement comptable approprié pour l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM sont présentés à la **note 2d)** des états financiers.

Principal administrateur désigné – Fonctionnement

En vertu de la nouvelle entente de fonctionnement parmi les principaux administrateurs, la CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement. À titre de principal administrateur désigné, la CVMO est responsable de la garde et de la gestion financière des droits perçus pour l'utilisation des systèmes des ACVM par les participants au marché.

L'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM comprend l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM

Le bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM, où travaillent des employés de la CVMO, gère les relations commerciales des ACVM avec les tiers fournisseurs de technologie.

Actif net

Les fonds compris dans l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM peuvent être utilisés pour financer l'exploitation des systèmes des ACVM, améliorer les systèmes, réduire les droits d'utilisation des systèmes, compenser les manques à gagner dans le revenu des droits d'utilisation des systèmes découlant du fonction de SEDAR, de SEDI et de la BDNI, ainsi que financer les activités du principal administrateur désigné et du bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM.

En date du 31 mars 2014, 52,1 millions de dollars (48,9 millions de dollars en 2013) du total des fonds en espèces compris dans l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM étaient attribuables à SEDAR et à SEDI, et 59,9 millions de dollars (45,7 millions de dollars en 2013) étaient attribuables à la BDNI.

Des renseignements sur l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM, y compris les résultats de fonctionnement actuels et de l'exercice précédent, sont présentés à la **note 7** et à la **note 17a)** des états financiers.

Actif du fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Nos principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les revenus du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte comme un excédent de fonctionnement de la réserve pour témoigner de leur utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la **note 8** des états financiers.

Immobilisations corporelles

2013	9,3 M\$
2014	13,7 M\$

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 47,7 % pour atteindre 13,7 millions de dollars (9,3 millions de dollars en 2013). L'augmentation s'explique par un investissement planifié dans des améliorations locatives et un investissement dans l'infrastructure des TI de la CVMO.

D'autres renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la **note 9** des états financiers.

Comptes fournisseurs et autres créditeurs

2013	17,1 M\$
2014	18,3 M\$

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 7,3 % pour atteindre 18,3 millions de dollars (17,1 millions de dollars en 2013). L'augmentation des comptes fournisseurs en 2014 par rapport à l'année dernière attribuable aux dépenses en immobilisations des TI effectuées à la fin de l'année a été partiellement compensée par une diminution des autres charges constatées de l'année précédente en lien avec les hausses du contrat de rémunération à l'acte associé à la rénovation des bureaux, au 31 mars 2013.

D'autres renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la **note 10** des états financiers.

La CVMO s'est engagée à verser les loyers indiqués à la **note 11** des états financiers.

Passif au titre des régimes de retraite

2013	2,7 M\$
2014	3,1 M\$

Le passif des obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires de 3,1 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2013) représente les obligations futures en vertu des régimes de retraite complémentaires des présidents et des vice-présidents actuels et précédents. Les modifications apportées à la NCI 19 – *Avantages du personnel* sont la principale cause de l'augmentation. La charge afférente de la CVMO pour l'exercice était de 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2013).

Pour obtenir des détails sur le régime de retraite complémentaire et l'obligation au titre des prestations déterminées, y compris l'incidence de l'adoption des révisions à la NCI 19 entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013, voir la **note 12b)** des états financiers.

Stratégie de 2015

Plans et budget pour l'exercice 2015

Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

Le 3 avril 2014, la CVMO a publié l'ébauche de son énoncé des priorités 2015. L'ébauche définit neuf priorités clés tirées de l'année précédente et trois nouvelles priorités qui visent à refléter l'évolution du marché et les commentaires du public en ce qui a trait à la gouvernance d'entreprises – la présence des femmes aux conseils d'administration, la diminution du fardeau réglementaire et l'arbitrage équitable et en temps opportun.

L'ébauche de l'énoncé des priorités était ouverte aux commentaires jusqu'au 1^{er} juin 2014. L'ébauche se trouve sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

Budget 2015

Le budget 2015 de la CVMO est axé sur l'investissement dans les stratégies clés présentées dans le plan stratégique 2012-2015 de la CVMO et le maintien de la responsabilité fiscale. En dressant ce budget, la CVMO a fait appel à une démarche stratégique pour évaluer les domaines où les ressources peuvent être réduites ou bien où le travail peut être fait différemment ou plus efficacement, et pour recentrer ses ressources vers les domaines prioritaires. L'utilisation accrue de la technologie constitue un élément clé de la stratégie de la CVMO.

Ainsi, le budget 2015 présente une réduction de 0,6 % par rapport à celui de 2014. Les salaires et les avantages sociaux, d'un montant de 77,9 millions de dollars, soit 75,7 % du budget, comprennent une augmentation de 3,5 millions de dollars (4,7 %) par rapport à 2014. Cela est attribuable :

- aux coûts annuels complets des postes vacants et des employés embauchés en 2014;
- aux nouveaux postes approuvés en vue de réaliser les initiatives stratégiques de la CVMO, notamment :
 - créer un service interne de soutien aux services informatiques juridicomptables pour traiter les dossiers d'application de la loi;
 - s'attaquer à la question de l'augmentation prévue du nombre de jours d'audience;
 - soutenir le travail de mise à niveau de l'infrastructure des TI de la CVMO.

La diminution importante du budget d'immobilisations est principalement attribuable à l'achèvement de l'aménagement d'espaces de travail supplémentaires en 2013 et en 2014.

Le budget comprend également un investissement pour la mise à niveau et le développement de nos technologies de l'information, notamment l'achèvement du remplacement du réseau de la CVMO. De plus, des fonds ont été attribués à la mise en œuvre d'une mise à jour de nos programmes pour appareils mobiles.

Budget 2015

(en milliers)	Budget 2013-14	Chiffres réels 2013-14	Budget 2014-15	Budget 2014-15 c. budget 2013-14		Budget 2014-15 c. chiffres réels 2013-14	
				Écart	Écart en %	Écart	Écart en %
Produit	101 160 \$	98 677 \$	101 325 \$	165 \$	0,2 %	2 648 \$	2,7 %
Charges	103 552	97 155	102 976	(576)	-0,6 %	5 821	6,0 %
Excédent / (déficit) des produits sur les charges	(2 392) \$	1 522 \$	(1 651) \$	741		(3 173) \$	
Dépenses en immobilisations	5 661 \$	6 940 \$	3 349 \$	(2 312) \$		(3 591) \$	

Pour obtenir des détails sur les sommes budgétaires planifiées pour l'exercice 2015 pour des postes importants des produits et des charges, voir les sections Produits et Charges du présent rapport de gestion.

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses auraient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications seront apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur les conditions financières de la CVMO, l'évolution de celles-ci ou les résultats des activités de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié pour le Fonds pour l'éducation des investisseurs et l'actif net détenu pour le redéveloppement des systèmes des ACVM.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les règlements affectés et les ordonnances, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

Pour obtenir des détails sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO, voir la **note 2d)** des états financiers.

Risques et gestion des risques

Les risques et les incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés et au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

L'inventaire des risques stratégiques de la CVMO est un élément clé de son processus de gestion des risques et de planification des activités.

Inventaire des risques stratégiques

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques stratégiques de la CVMO. Cet inventaire offre l'affichage descendant ou ascendant des risques et des contrôles de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui influencent sa capacité à faire son travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques stratégiques pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continus du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Les risques opérationnels peuvent comprendre un risque pour la réputation de la CVMO. La CVMO contrôle le risque associé à la réputation au moyen de son code de déontologie et des pratiques de gouvernance établies par son conseil d'administration (des renseignements sont accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca), ainsi que d'autres programmes, politiques, méthodes et cours de formation portant sur la gestion du risque.

Voici quelques risques commerciaux clés cernés et activement gérés par la CVMO.

Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal. La CVMO effectue également des évaluations approfondies de la sécurité

et de la vulnérabilité pour mettre en évidence les secteurs de risque potentiels. Les résultats de ces évaluations sont signalés au Comité des finances et de l'audit et utilisés pour améliorer la sécurité des systèmes de la CVMO.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour recueillir la majorité de ses droits de participation. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité de chaque système. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. Des renseignements à cet égard sont fournis à la **note 17** des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes. Au cours de l'exercice 2015, le bureau de projet des systèmes des TI des ACVM a l'intention de lancer un appel d'offres concurrentiel concernant le redéveloppement de ces systèmes.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Un test concernant les installations hors site a été réalisé en juin 2013. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés.

Risque financier

La CVMO maintient des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité des rapports financiers et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examen

annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Les règles applicables aux droits pour les exercices prenant fin le 31 mars 2014, 2015 et 2016 ont introduit le concept d'exercice de référence selon lequel les droits de participation sont calculés. Cela devrait entraîner une diminution importante de l'incidence des fluctuations des marchés sur les produits provenant des droits de participation. Toutefois, les incertitudes du marché continuent d'influencer notre capacité à prévoir les produits avec précision. Cette variabilité peut se poursuivre, mais elle ne devrait pas nuire aux activités de la CVMO.

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion de risques efficaces, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne relève du Comité des finances et de l'audit et lui fournit des mises à jour trimestrielles. De plus, il fournit au conseil d'administration un rapport annuel sur les résultats des engagements relatifs à l'audit interne.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. L'efficacité opérationnelle a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (version de 1992) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2014. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que le CIIF était efficace et ne présentait aucune faiblesse importante.

Au cours du présent exercice, une nouvelle vérification des contrôles internes des produits provenant des droits de participation a été mise en œuvre pour régler un problème de contrôle cerné en 2013. Il n'y a eu au cours du dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mars 2014, aucun autre changement qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence marquée sur le contrôle interne de l'information financière de la CVMO. Le président et le directeur des services généraux attestent la conception et l'efficacité du contrôle interne de l'information financière dans l'Énoncé de responsabilité et d'attestation de la direction.

La CVMO prévoit passer à l'Internal Control – Integrated Framework 2013 publié par le COSO pour 2015.